

Conditions générales de vente de prestation de formation

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NEPSIO Conseil fournit au Client des prestations de formation. Toute inscription définitive du Client à une formation implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV dès lors qu'elles lui ont été communiquées conformément aux usages de la profession.

Article 2 – Conditions d'exécution

NEPSIO Conseil est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par NEPSIO Conseil. La durée de la formation est susceptible de varier d'une formation à une autre. De ce fait, NEPSIO Conseil s'engage à indiquer la durée ainsi que le calendrier de la formation au Client.

Article 3 - Conditions financières

Les prix des formations sont ceux qui sont proposés et détaillés dans le contrat de formation. Ils sont exprimés en euros hors taxes auxquels est appliqué le taux de TVA en vigueur ou net de TVA (non-assujettis à la TVA). Une avance de 30% de la prestation pourra être exigée, par virement bancaire, à la validation de la commande. Le paiement du solde s'effectue après l'exécution de la prestation de formation par virement bancaire. Le paiement doit être exécuté dans un délai de 30 jours à compter de la date d'exigibilité du paiement.

Article 4 - Retard ou défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, et conformément au code de commerce, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement d'un montant de 40 euros seront exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans qu'un rappel soit nécessaire.

Article 5 - Confidentialité

Les informations mentionnées dans l'offre de formation, concernant la méthodologie, le savoir-faire, le dispositif, le prix, sont confidentielles. Ainsi, l'acheteur utilisera ces informations uniquement dans le cadre de l'évaluation de la proposition commerciale soumise, et pour aucune autre finalité sans le consentement préalable et écrit de NEPSIO Conseil.

Article 6 – Propriété intellectuelle

NEPSIO Conseil conserve la propriété exclusive de l'ensemble des formations et documentations qu'elle propose au Client. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques conçu et communiqué par NEPSIO Conseil demeure sa propriété intellectuelle et artistique, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ne fait l'objet d'aucune cession de droit. Les droits de propriété intellectuelle sur tout élément susceptible d'être protégé réalisés spécifiquement pour le Client par NEPSIO Conseil sont cédés au Client à titre exclusif, sous réserve du paiement intégral du prix par ce dernier.

ARTICLE 7 : Dédit ou abandon

En cas de dédit par le Participant à moins de 7 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, aucun remboursement ne pourra avoir lieu de la part de l'Organisme de Formation, le Participant assumant totalement les conséquences de ce dédit ou de cet abandon. Les frais de formation initialement convenus seront totalement dus à l'Organisme de Formation. L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas, le Participant sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. En cas d'annulation, les frais de formation ne seront pas facturés. L'Organisme de Formation se réserve le droit de ne pas indiquer au Participant les raisons de cette annulation.

Conditions générales de vente de prestation de formation

Article 8 - Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées par NEPSIO Conseil sont utilisées pour fournir les prestations de formation. NEPSIO Conseil met en place les mesures de nature à assurer la protection de la confidentialité et la sécurité de ses données personnelles collectées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 ainsi qu'au Règlement européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), le Client dispose des droits d'accès et de rectification permettant de faire rectifier, compléter, mettre à jour ou effacer ses données ; du droit de demander la limitation du traitement de ses données ; du droit d'opposition pour motif légitime au traitement de ses données. Il peut également, à tout moment et sans motif, s'opposer au traitement de ses données à des fins de communication.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données de NEPSIO Conseil (joindre la copie d'un titre d'identité) :

- Adresse postale : 12 rue de la Haltinière – 44300 Nantes
- Adresse mail : dpo@nepsio.com.

Article 9 - Références

Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, NEPSIO Conseil se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le Client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Le Client dispose des mêmes droits de citation et de référencement.

Article 10 - Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation de NEPSIO Conseil est une obligation de moyens. NEPSIO Conseil s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la technique, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Client s'engage à mettre à disposition de NEPSIO Conseil dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité de NEPSIO Conseil ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Client,
- un retard occasionné par le Client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus.

Chacune des Parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge. Il appartient au Client de contrôler le contenu des livrables remis par NEPSIO Conseil et d'émettre toutes réserves. La réception est réputée effectuée à défaut d'observation du Client dans les quinze (15) jours de la livraison de la prestation.

Article 11 - Règlement des différends

Le contrat de formation ainsi que les présentes CGV sont régis par le droit français.

Toute contestation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à NEPSIO Conseil à l'adresse suivante : 12 rue de la Haltinière, 44300 NANTES.

Préalablement à toute saisine d'un tribunal, les parties doivent s'efforcer de trouver une solution amiable aux différends concernant l'exécution de la prestation.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, les Parties pourront saisir le tribunal compétent du lieu d'exécution de la prestation.